

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 décembre 2016

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), M. BERTHIER (représenté par Mme GINDRE).

Membres excusés (5) : Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme MIELLE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 décembre 2016

Délibération n° : 61-2016

Objet : Admission de créances en non-valeur - exercice 2016

Au vu des pièces présentées par le Trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du conseil d'administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ **Budget principal : 2 436,06 €**

dont le détail se présente comme suit :

- Résidence Abrioux	:	1 138,00 €
- DISH Administration	:	1 298,06 €

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA COTE-D'OR
22 DEC 2016
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,


Nathalie KELLE



PUBLIÉ LE 15 DEC. 2016